



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Conseil municipal du 18 Janvier 2018</b>
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<b>Date de convocation : 12 janvier 2018</b> <b>Absents : 0</b> <b>Excusés : 2</b>

## 1°. Modification des statuts du SDEEF syndicat départemental d'électrification et d'équipement du Finistère

Principaux changements :

- Les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) peuvent également devenir membres du syndicat
- Nouvelles compétences : réseaux de chaleur et/ou de froid, plans territoriaux air-climat, étude pour énergie gaz-hydrogène, réseaux connectés et/ou radio commandés, vidéo protection, vidéo information, le solaire thermique...
- En plus des achats groupés d'énergie, possibilité d'achats groupés dont l'objet est lié à l'énergie (isolation, chaufferies...)
- Il pourra établir des plans territoriaux air-climat

## 2°. SAGE Léon-Trégor

Le 1/3 du territoire communal dépend du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Léon-Trégor (les 2/3 autres dépendent du SAGE du Bas Léon).

Le SAGE Léon-Trégor a soumis à enquête publique le projet qu'il entend développer.

Le conseil municipal unanime a approuvé le projet.

## 3°. Autorisations pré-budgets 2018

Le temps que les budgets primitifs 2018 soient votés (le 29 mars 2018), la loi autorise les collectivités à payer des factures d'investissement à hauteur du ¼ des inscriptions budgétaires de l'exercice précédent.

Les tableaux ci-dessous indiquent les montants de dépenses d'investissement autorisées avant le 29 mars 2018 :

## Budget principal COMMUNE

article	libellé	Total prévu en 2017	Anticipation 2018 autorisée
1641	emprunts en euros	48 300.00	12 075.00
165	cautions	2 696.15	674.04
16818	autres prêteurs	19 200.00	4 800.00
	<b>CHAPITRE 16</b>	<b>70 196.15</b>	<b>17 549.04</b>
202	document d'urbanisme	14 765.60	3 691.40
2031	frais d'études	93 481.52	23 370.38
2041582	subv° à travaux de syndicats	46 250.00	11 562.50
205	concessions- licences logiciels	1 100.00	275.00
	<b>CHAPITRE 20</b>	<b>155 597.12</b>	<b>38 899.28</b>
			-
21578	achat matériels et outillages de voirie	16 700.00	4 175.00
2158	autres install°matériel outill.technique	850.00	212.50
2183	matériel de bureau et informatique	2 000.00	500.00
2184	meublier	5 200.00	1 300.00
2188	autres immos corporelles	9 000.00	2 250.00
	<b>CHAPITRE 21</b>	<b>33 750.00</b>	<b>8 437.50</b>
			-
2312	agencement de terrain	57 500.00	14 375.00
2313	travaux de bâtiments	23 500.00	5 875.00
2315	voies et aménagements	309 697.94	77 424.49
	<b>CHAPITRE 23</b>	<b>390 697.94</b>	<b>97 674.49</b>
			-
274	prêts d'honneur	1 000.00	250.00
	<b>CHAPITRE 27</b>	<b>1 000.00</b>	<b>250.00</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>651 241.21</b>	<b>162 810.30</b>

## Budget ASSAINISSEMENT

article	libellé	Total prévu en 2016	Anticipation 2017 autorisée
1641	emprunts en euros	9 500.00	2 375.00
	<b>CHAPITRE 16</b>	<b>9 500.00</b>	<b>2 375.00</b>
203	frais d'étude extension zonage	11 000.00	2 750.00
	<b>CHAPITRE 20</b>	<b>11 000.00</b>	<b>2 750.00</b>
			-
2315	installations, matériels et outillages	94 000.42	23 500.11
	<b>CHAPITRE 23</b>	<b>94 000.42</b>	<b>23 500.11</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>114 500.42</b>	<b>28 625.11</b>

#### 4°. Poste d'agent polyvalent de maintenance

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2015, un agent polyvalent de maintenance complète l'équipe du service technique. Il intervient plus particulièrement sur le suivi du domaine communal bâti.

Il a été embauché dans le cadre des contrats aidés CAE, avec une aide de l'Etat versée à la Commune à hauteur de 70% du SMIC brut.

Le dispositif d'aide a été modifié : l'Etat n'intervient plus qu'à hauteur de 50% du SMIC sur 20H par semaine.

Malgré cela, vu le travail réalisé par l'agent embauché en CAE à temps complet, son contrat est renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'au 31 janvier 2019.

#### 5°. Achat de matériel pour la salle polyvalente

Le conseil municipal a donné son accord pour acheter deux chariots en inox de 3 niveaux, pour la salle polyvalente. Ils aideront les associations qui organisent de grands repas à desservir les tables à l'issue des repas.

Pouvoir est donné à l'élu référent pour les acheter dans les meilleures conditions qualité-prix.

#### 6°. Armoires de commande d'éclairage public

Vu les nombreux soucis rencontrés en matière d'éclairage public, il devient urgent de programmer la rénovation des armoires de commande.

Le conseil municipal a validé le projet de convention avec le SDEF pour ce projet, basé sur l'estimation suivante de coût :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
Eclairage Public	6 400,00 €	7 680,00 €	50% HT	3 200,00 €	3 200,00 €
<b>TOTAL</b>	6 400,00 €	7 680,00 €		3 200,00 €	<b>3 200,00 €</b>

#### 7°. Questions diverses

- ❶ Le contrat de dératisation a été signé avec APA, ZA de Triévin, 29420 PLOUVORN, pour le même montant que l'an passé : 2 707.02 € TTC
- ❷ Le contrat d'entretien des abords du bassin de rétention, situé rue Per Jakez Hélias, a été signé avec les Genêts d'Or, pour le même montant que l'an passé : 979.20 € TTC (2 passages par an)

- ③ Le contrat d'entretien des espaces verts de la station d'épuration, a été signé avec les Genêts d'Or, pour le même montant que l'an passé : 2 758.80 € TTC
  - 2200 m<sup>2</sup> de tonte (8 passages par an)
  - Désherbage manuel des allées
  - Débroussaillage des talus – 400 mètres linéaires (2 passages par an)